



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 348

15 février 2012

**« Il y aura une prochaine étape », selon Guy Ouellette,
président de la Commission de l'économie et du travail (CÉT)**

Et ce doit être des consultations générales!

Le 1^{er} février, la salle des Premiers-Ministres était bondée, et pas seulement de parlementaires; à l'appel du Collectif, des citoyenNEs l'ont prise d'assaut. La Commission de l'économie et du travail (CÉT) y tenait une audition publique afin d'entendre le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Son but : examiner le rapport *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*, déposé en juin dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet. Voici ce que l'on peut retenir de cette audition de près de quatre heures.

Les étapes du Comité consultatif

D'entrée de jeu, les représentantEs du Comité consultatif sont revenuEs sur la deuxième recommandation de leur avis (voir l'encadré) qui insiste sur la nécessité d'un soutien financier minimal, dans une première étape, à 80 % de la mesure du panier de consommation (MPC). Ils ont bien expliqué leur position : « C'était le minimum acceptable. Nous, nous visons 100 % puis nous visons même plus que 100 %, nous visons des étapes pour y arriver ».

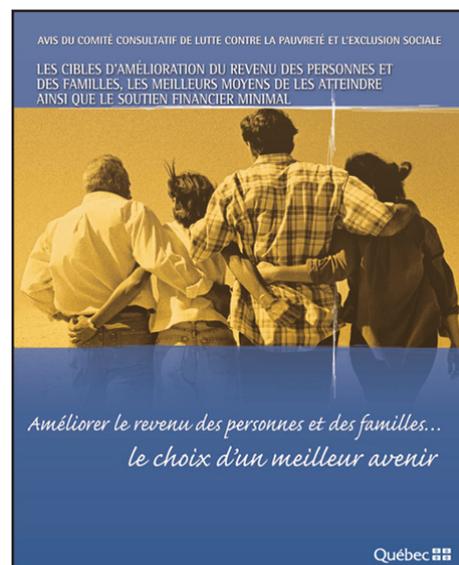
L'exemple de Gontran

L'exemple de Gontran, un personnage fictif mais décrivant une situation bien réelle avec ses 770 \$ par mois, a semblé toucher les parlementaires. Plusieurs y ont fait référence. La sympathie envers ce Gontran n'a rien de surprenant : son histoire est celle des personnes seules à l'aide sociale, qui vivent la situation la plus intolérable et la plus gênante qui soit pour le Québec. Pourtant, si le MESS prétend porter une attention particulière à ces

personnes, notamment à celles jugées « aptes » au travail, la sous-ministre Marie-Renée Roy admettra plus tard ne pas pouvoir « dire qu'on a de nouvelles mesures » pour elles. Pendant ce temps, leur revenu couvre seulement 51 % de leurs besoins de base.

Un dérapage contrôlé

Le Comité consultatif, à l'instar du Collectif, est d'avis qu'un large débat public devrait être engagé sur la question de la lutte contre la pauvreté. Lorsqu'une de ses membres a suggéré que ce débat pourrait se faire lors d'un colloque ou lors de journées de réflexion, quelques membres de la CÉT ont sauté sur l'idée. Pourtant, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est claire : ce sont les parlementaires, ici les membres de la CÉT, qui doivent examiner le rapport de la ministre et donner leur avis sur l'enjeu des cibles de revenu. Comment pourraient-ils accomplir leur rôle et mener à bien leur mandat dans une initiative en dehors du travail parlementaire et dont ils ne seraient pas



L'avis du Comité consultatif intitulé *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*.

maîtres? C'est tout simplement impossible et les membres de la CÉT l'auront bien compris.

(... suite en page 2)

La recommandation 2 du Comité consultatif

Le Comité consultatif recommande que, dans une première étape, le soutien financier minimal s'établisse de manière à garantir 80% du seuil de revenu disponible de référence de la MPC et que ce soutien soit indexé du coût de l'augmentation annuelle du panier minimal qui a servi de base au choix de ce pourcentage.

(... suite de la page 1)

Au tour du MESS

Ce n'est pas Julie Boulet, mais bien la sous-ministre Marie-Renée Roy, qui a fait la présentation du rapport de la ministre. Évidemment, pas grand-chose de neuf à propos de ce rapport rendu public il y a plusieurs mois, à l'exception de quelques affirmations dont une précisant que les « seuils proposés par le CCLP demeurent des cibles à atteindre, comme c'est bien exprimé dans le rapport ». Est-ce vraiment si bien exprimé? Pas vraiment. En fait, le rapport de la ministre demeure très contradictoire sur la question.

Des affirmations contradictoires

D'un côté, le rapport de la ministre conclut, étude – discutable — à l'appui, que l'application des moyens privilégiés par le Comité consultatif pour atteindre les cibles qu'il propose coûterait cher et aurait des effets pervers sur l'incitation au travail. De l'autre, il y a l'exemple des familles québécoises. Celles-ci ont été mieux soutenues financièrement et couvrent ainsi mieux leurs besoins, et ce, sans qu'il y ait d'effet de rétention à l'aide sociale ni d'effet négatif sur l'incitation au travail. Le MESS est au courant de ce phénomène; la ministre y fait même référence dans son rapport!

Plusieurs parlementaires sont demeurés perplexes devant les propos de Mme Roy : « (...) si la cible, on devait la viser, qu'on doit encore travailler pour trouver les meilleurs moyens pour l'atteindre » (sic). Le meilleur moyen est connu : il faut mieux soutenir financièrement toutes les prestataires, à l'image de ce qui a été fait pour les familles québécoises. Par ailleurs, si le rapport de la ministre exprime si bien l'adoption des cibles proposées par le Comité consultatif, où sont les moyens et l'échéancier pour atteindre, après

la première étape, 100 % de la MPC pour ces personnes ?

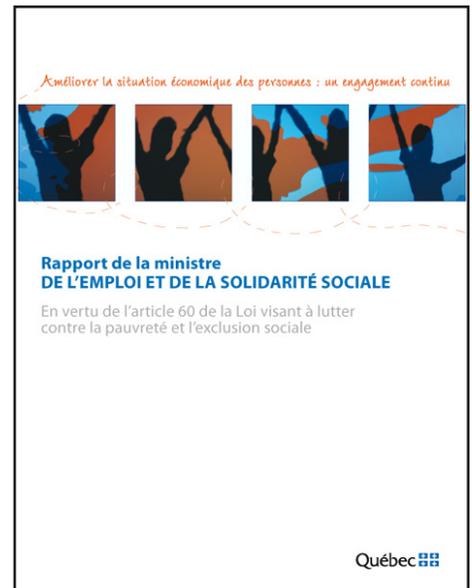
Une prochaine étape

Vers la fin de l'audition, le président Guy Ouellette a affirmé qu'après avoir pris connaissance des différents rapports demandés au Comité consultatif et au MESS, « il y aura une prochaine étape ». Oui, il doit y avoir une prochaine étape. Si cette audition publique a visiblement permis aux membres de la CÉT de se familiariser avec de nombreux enjeux concernant la pauvreté et les inégalités, elle a été aussi clairement montrée son insuffisance pour qu'ils puissent se prononcer sur le rapport de la ministre.

Des propos comme « il est plus important d'apprendre à pêcher que de donner un poisson à quelqu'un », s'ils sont monnaie courante, ne tiennent toutefois pas compte d'autres facteurs ayant des impacts énormes sur la pauvreté,

Selon la sous-ministre adjointe Marie-Renée Roy, les « seuils proposés par le CCLP demeurent des cibles à atteindre, comme c'est bien exprimé dans le rapport ». Est-ce vraiment si bien exprimé ?

comme la croissance économique, la création d'emplois, les politiques sociales ou les effets de l'augmentation des inégalités. Il n'a pas ou peu été question de ces enjeux. Même chose pour l'incitation au travail; les liens



Le rapport *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*, de la ministre Julie Boulet.

entre la pauvreté, la santé et les contraintes à l'emploi; le portrait de la pauvreté et des inégalités au Québec; le respect des droits humains; la pauvreté spécifique des femmes; les coûts sociaux de la pauvreté; les analyses comparatives identifiant les meilleures façons de lutter contre la pauvreté. En fait, les enjeux sont trop grands et trop complexes pour écarter ceux et celles qui veulent en discuter et qui en sont les expertEs : les personnes en situation de pauvreté, les organisations qui sont tous les jours sur le terrain et les chercheurEs les plus impliqués.

« Il y aura une prochaine étape » : seules des consultations générales permettraient à la CÉT d'approfondir certains enjeux impossibles à maîtriser en l'espace d'un seul après-midi. Et seules des consultations générales pourraient aboutir à un exercice profitable et satisfaisant pour toutes. Les membres de la CÉT doivent décider de tenir de telles consultations lors de leur prochaine séance de travail. Et cela, le Collectif leur rappellera. 🌱

La transcription complète de l'audition publique du Comité consultatif et du MESS du 1^{er} février est disponible sur le site de l'Assemblée nationale, au <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-39-2/journal-debats/CET-120201.html> .



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca